



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15
9 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

RETARDS DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Aperçu

1. Ce document présente un suivi des décisions prises aux précédentes réunions du Comité exécutif sur les projets accusant des retards dans l'exécution.
2. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution sur ces projets sont à la disposition des membres du Comité exécutif sur demande.
3. La section I de ce document traite des causes de ces retards. La section II traite des projets pour lesquels des rapports ont été demandés. Les agences d'exécution ayant demandé des annulations additionnelles de projets, la section II de ce document examine ces demandes.

Retards et plans d'activités 2002

4. Dans le cadre de son examen de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre des plans d'activités 2000 des agences d'exécution, le Comité exécutif a décidé de prendre note que le Fonds multilatéral sa cible d'élimination 2000 n'avait pas atteint sa cible d'élimination 2000 et, aux fins des projets de plan d'activités 2002, de demander aux agences d'exécution de se concentrer sur l'exécution des projets approuvés mais en souffrance et de réduire le nombre de projet d'investissements et autres projets présentant des retards dans l'exécution; (Décision 34/11(c)) Le Secrétariat a demandé aux agences d'exécution d'indiquer comment leurs plans d'activités 2002 traiteraient les projets présentant des retards d'exécution. La Banque mondiale a indiqué dans son plan d'activités qu'elle avait augmenté ses missions de supervision afin d'accélérer la mise en œuvre. Le PNUE a proposé un changement dans les dates d'achèvement de plusieurs projets dans son projet de plan d'activités de 2002 du Programme planifié d'assistance.
5. Le Comité exécutif a également demandé au PNUE de fournir un rapport sur la situation de la "Pacific Island Country Strategy" et en cas d'absence de progrès, le Comité devra examiner des solutions de rechange sur les moyens d'exécution de ces activités (Décision 34/7(i)). Le PNUE a fourni un rapport de situation dans son plan d'activités.

Section I : Les causes profondes des retards

6. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif avait demandé aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de fournir à la 35^e réunion des rapports sur les 327 projets accusant des retards dans la mise en oeuvre des projets et d'en donner les raisons, y compris celles liées aux décisions du Comité exécutif (Décision 34/4(b)). Ces agences d'exécution devraient également déterminer plus clairement, et après consultation avec les Pays de l'Article 5, les causes profondes de ces retards. (Décision 34/3(e)). Des informations ont été fournies sur ces retards à l'exception de la Tunisie où la Banque mondiale est l'agence d'exécution.

7. La PNUD a approfondi l'explication des catégories de raisons utilisées, tandis que l'ONUDI et la Banque mondiale apportaient des renseignements complémentaires sur les causes profondes des retards de certains des projets dans ses rapports. Pour toutes les agences d'exécution, les causes profondes des retards peuvent être déterminées à partir d'une évaluation complète de l'historique de leurs projets.

8. Les causes profondes peuvent être évaluées selon les catégories de retards d'exécution et en fonctions des mesures que pourrait prendre le Comité exécutif. Conformément à la Décision 34/4(b), une catégorie supplémentaire pour les décisions du Comité exécutif a été ajoutée aux six catégories existantes.

9. Les agences bilatérales ou d'exécution ont classé les causes des retards dans la mise en œuvre en sept catégories (A à G). Une catégorie supplémentaire a été ajoutée pour les conditions préalables établies par le Comité exécutif. Lorsqu'il y avait plus d'une raison, la cause du retard était attribuée à la catégorie A, d'abord pour indiquer, dans la mesure du possible, si le retard était imputable à une agence, une entreprise, etc. Les résultats de cette analyse figurent dans le tableau suivant:

Numéro de catégorie	Catégorie	Australie	Canada	Finlande	France	Allemagne	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI
A	agences d'exécution		4				16	1	16	3
B	Entreprise				2		34	31		27
C	Raisons techniques						4	10	4	5
D	Gouvernement	1	1		2		2	9	41	6
E	Externes							1	5	1
F	Décisions Comité exécutif.		3							
G	Non applicable						12	30	10	7
ND	Non disponible			4	1	1	6	2	10	
Total		1	8	4	5	1	74	84	86	49

Catégorie A

10. Les retards dans la mise en œuvre des agences d'exécution sont généralement liés aux difficultés de calendrier, à la disponibilité de consultants, aux processus internes menant à la signature d'accord de subvention ou de subvention secondaire, ainsi qu'aux difficultés avec les institutions financières intermédiaires ou d'exécution. Les agences d'exécution choisissent rarement cette seule catégorie dans leur auto-évaluation. Le Comité exécutif a revu le processus interne à étapes multiples de la Banque mondiale pour atteindre ce que cette dernière considère l'entrée en vigueur effective des subventions – le moment où le décaissement peut commencer. Cela a permis de réduire quelques étapes parmi les nombreuses que compte la Banque. Il lui en reste 10 pour atteindre l'entrée en vigueur effective des subventions. La Banque mondiale a

indiqué qu'elle cherchait les moyens d'accélérer ce processus pour les pays où il n'existe pas d'accord.

Catégorie B

11. Plusieurs des raisons de retards par les entreprises ont été déjà traitées par le Comité exécutif à travers ses décisions sur les financements de contrepartie, les changements dans la technologie, la sécurité et la soumission de projets avant que ces entreprises ne soient prêtes à la mise en œuvre immédiate. D'autres causes de retards sont liées au temps consacré par les entreprises pour se conformer aux spécifications de matériel, pour mener des tests supplémentaires de qualité de produit, pour réaliser des travaux sur place et pour l'étude du projet par différents intervenants dans la gestion. Le Comité a fait parvenir des préavis d'annulation possible aux entreprises afin qu'elles règlent ce type de retards.

12. Une autre cause de retard par les entreprises est le fait qu'elles attendent que leurs concurrents aient utilisé une technologie de rechange avant de commencer à le faire. La cause du retard est devenue plus répandue que précédemment surtout pour les projets LCD. Les agences d'exécution peuvent installer le matériel pour la technologie LCD mais ne peuvent achever le projet parce que l'entreprise n'a pas commencé à utiliser les substituts aux SAO. Ces projets figurent alors sur la liste des retards. La cause de ces retards semble liée au choix technologique, car dans certains cas les agences ont continué à en convaincre les entreprises après l'approbation du projet et quelques fois après l'installation du matériel

Catégorie C

13. Les raisons principales des retards pour cause technique sont liées aux commandes en souffrance de matériel, au délai de réparation de matériel en mauvais état de fonctionnement et à la non disponibilité des substances de remplacement, généralement des LCD. Le retard dû aux commandes en souffrance de matériel reflète peut-être la dépendance à l'égard d'un petit nombre de fournisseurs, quoiqu'il y ait avantage en termes de coût à passer commande auprès du même fournisseur. Le genre de mesures à prendre à l'égard des retards dus aux délais de réparation de matériel n'est pas très clair.

Catégorie D

14. Les raisons principales des retards dans cette catégorie sont liées au calendrier de mise en œuvre échelonnée imposée par les gouvernements pour empêcher les distorsions des marchés, l'absence de conditions préalables établies pour la mise en œuvre du projet et la lenteur de l'exécution par les CNO. Les calendriers de mise en œuvre échelonnée ont déjà été traités dans la partie des retards des entreprises (qui attendent que tous leurs concurrents aient utilisé une technologie de remplacement avant de commencer à le faire).

Catégorie E

15. Les causes externes de retards sont généralement liées aux conditions du marché et/ou à la conjoncture économique du pays. Quelquefois les conditions du marché ont une influence sur la viabilité de l'entreprise. Le Comité a pris la décision de s'assurer de la viabilité financière de l'entreprise au stade de préparation du projet. Toutefois, il arrive que les changements de conjoncture après l'approbation du projet puissent affecter la capacité de l'entreprise à fournir ses contributions de contrepartie ou à achever l'élimination en raison des quantités de SAO achetés.

Catégorie F

16. L'établissement de conditions préalables pour la mise en œuvre par le gouvernement (Catégorie D) sont liées aux retards causés par les décisions du Comité (Catégorie F). La décision du Comité exécutif de ne plus permettre de décision de ressources du Fonds pour des transferts aux gouvernements sous forme de droits de douane ont conduit certains pays à exiger des mesures supplémentaires pour permettre l'importation en franchise de droits.

17. Le Comité exécutif a pris la décision de veiller à ce qu'une réglementation/législation soit en place pour la récupération/recyclage et pour les projets de banque de halons afin d'assurer la permanence de ces activités. Ceci parce que les substances recyclées ne peuvent affronter la concurrence si les SAO vierges sont toujours disponibles. En conséquence, le matériel de recyclage ne peut être utilisé et est hors d'usage lorsque les produits recyclés deviennent nécessaires. Le Comité a néanmoins approuvé les projets avant la mise en place des conditions préalables nécessaires. Et cela, souvent en raison de l'argument selon lequel le projet a besoin d'être approuvé pour inciter les gouvernements à adopter la réglementation/législation préalablement requise.

Catégorie G

18. La catégorie G s'applique généralement aux projets achevés ou annulés d'un commun accord et qui ne souffrent donc pas de retards.

Activités de suivi proposées

19. En raison du nombre des projets avec des retards de mise en œuvre et des informations disponibles au Secrétariat, le Secrétariat du Fonds propose de continuer son étude des causes profondes des retards. Il prévoit également d'examiner les rapports d'achèvement des projets afin d'approfondir sa compréhension des causes des retards. L'étude sera soumise à la 36^e réunion du Comité exécutif dans le cadre des projets présentant des retards.

20. Toutefois l'étude prévue peut avoir une influence sur l'évaluation actuelle. Le Secrétariat recommande donc au Comité d'autoriser la modification de l'évaluation actuelle des projets ayant progressé ou fait certains progrès sur la base de l'étude prévue. Cette demande est motivée par le fait que l'étude pourrait modifier l'évaluation des projets et avoir un impact sur les exigences de communication pour la 36^e réunion du Comité exécutif. Les projets n'ayant pas

accomplis de progrès pourraient se voir notifier une éventuelle annulation, conformément aux lignes directrices.

Section II: Projets présentant des retards dans la mise en œuvre

21. Les agences bilatérales et d'exécution ont présenté une mise à jour sur l'état des projets accusant des retards dans la mise en œuvre, incluant leurs évaluations des éventuels progrès réalisés dans ces projets depuis leurs derniers rapports. Après avoir obtenu des précisions sur certains projets, suite aux questions qu'il avait posées, le Secrétariat a constaté à nouveau son désaccord avec les agences au sujet de l'évaluation des catégories de progrès présentées dans leurs rapports à la 35^e réunion. La Décision 33/10(a) du Comité exécutif a confirmé que l'interprétation des progrès faite par le Secrétariat reflète la compréhension du Comité exécutif. Le Secrétariat a appliqué la même interprétation qu'à la 33^e réunion. Les projets classés d'après les évaluations de progrès effectuées sont disponibles sur demande.

Progrès dans l'élimination des causes de retard

22. Les agences ont signalé des progrès, à des degrés divers. 54 des projets classés avec retards lors de la 34^e réunion du Comité exécutif sont terminés. Dans 33 autres cas, il y a eu des preuves évidentes de progrès d'une étape à une autre ou l'élimination du retard dans la mise en œuvre. Ces projets ont retrouvé un rythme d'évolution normale et pourront être retirés de la liste des projets avec des retards de mise en œuvre dans les prochains rapports.

Projets présentant certains progrès-- projets approuvés depuis moins de 3 ans

23. 17 projets approuvés depuis moins de 3 ans ont été classés comme projets présentant certains progrès. Ces projets continueront d'être sous surveillance.

Projets présentant certains progrès-- projets approuvés depuis plus de 3 ans

24. La Décision 32/4 exigeait que les projets approuvés depuis plus de 3 ans soient surveillés. 152 projets ont été classés dans cette catégorie et continueront de faire l'objet de surveillance.

Projets n'ayant pas respecté les dates limites

25. Dans son examen des éventuelles annulations de certains projets, le Comité exécutif avait décidé de fixer des dates limites plutôt que d'en demander l'annulation, afin de leur permettre de franchir les étapes définies comme réalisables par les agences d'exécution.

26. À sa 34^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds d'informer les agences d'exécution et les Pays de l'Article 5 concernés de l'annulation, lors de la 35^e réunion, des projets qui ne respecteraient pas les dates limites (Décision 34/3(f)). Le Secrétariat a informé les gouvernements et les agences d'exécution de cette décision.

27. Les projets suivants n'ont pas respecté les dates limites, mais leur annulation n'est pas recommandée par les gouvernements et les agences d'exécution pour les raisons indiquées ci-dessous.

Code	Agence	Nom du projet	Raison
EGY/FOA/12/INV/28	PNUD	Conversion to CFC free-technology at El Fateh	Attente d'une partie pour terminer le projet
IND/REF/22/INV/123	BIRD	Elimination of CFCs in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Hindustan Refrigeration Industries	Approvisionnement en cours
IDS/FOA/23/INV/76	BIRD	Elimination of CFC-11 in the manufacture of flexible polyurethane foam (slabstock) at PT Sea Horse Maspion Indonesia	Coût LCD trop élevé pour l'entreprise d'où décision de changer de technologie
IDS/ARS/22/INV/61	BIRD	Conversion and aerosol filling center at PT Candi Swadaya Sentosa	Approvisionnement en cours
MOR/FOA/22/INV/10	PNUD	Phase out of CFC in the manufacture of flexible foam (slabstock) at Dolidol	Attente de la conversion d'autres entreprises
MAL/ARS/19/INV/85	PNUD	Umbrella Aerosol Small and Medium Industries project	Matériel installé.
ARG/FOA/18/INV/33	PNUD	Elimination of the use of CFC's in the manufacture of sandwich panels and spray foams at Montisol Argentina S.A. and Art Nouveau Puntana, S.A.	Matériel installé
ARG/FOA/20/INV/48	PNUD	Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstocks) at Suavestar S.A.	Attend les autres entreprises mais va de l'avant.
CMR/FOA/23/INV/11	ONUDI	Phasing out CFC-11 at Sonopol	Matériel installé.
CMR/FOA/23/INV/10	ONUDI	Phasing out CFC-11 at Scimpos	Matériel installé.
URT/REF/18/INV/06	ONUDI	Phasing out of CFCs at Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd.	Une des deux conditions réalisées
TUN/FOA/23/INV/23	ONUDI	Phasing out CFC-11 at Sud Inter Mousse flexible polyurethane foam plant	Problème de fournisseur

Projets sans progrès

28. Depuis la 34^e réunion et en accord avec les agences d'exécution, le Secrétariat a classé 34 projets dans la catégorie sans progrès: 3 projets du PNUD, 10 projets du PNUE, 3 projets de l'ONUDI, 17 projets de la Banque mondiale et un projet pour la France.

29. Conformément au Critère 1 de la 2^e Procédure d'annulation de projet, le Comité exécutif pourrait demander au Secrétariat d'envoyer, en son nom, une lettre à l'agence d'exécution et aux pays concernés pour leur indiquer que l'annulation de ces projets pourra être envisagée à la 36^e réunion si aucun autre progrès n'était signalé. Ceci s'applique aux projets suivants pour lesquels des dates limites ont été recommandées :

Code	Agence	Nom du projet	Évaluation
ARG/FOA/15/INV/14	PNUD	CINTER S.R.L. Elimination of CFC use in the manufacture of sandwich polyurethane panels	Sans progrès
CPR/REF/17/INV/119	ONUDI	Conversion of domestic refrigerator and freezer factories to phase out CFC-12 and CFC-11 by hydrocarbon isobutane and cyclopentane at Hangzhou Xiling Holdings Co.	Sans progrès
GHA/REF/32/TAS/16	PNUD	Implementation of the RMP: Monitoring of the activities included in the	Sans progrès

Code	Agence	Nom du projet	Évaluation
		RMP	
SRL/REF/32/TAS/18	PNUD	Implementation of the RMP: Monitoring the activities included in the RMP	Sans progrès
SUD/REF/19/INV/06	ONUDI	Phasing out of ODS at 3 small domestic refrigerator factories in Sudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)	Sans progrès
SYR/FOA/26/INV/32	ONUDI	Phasing out CFC-11 in manufacturing of flexible PU slabstock foam through the use of CO2 blowing technology at National Polyurethane Company (N.P.C.)	Sans progrès

30. Les projets suivants n'ont pas fait non plus de progrès, cependant, pour les raisons indiquées ci-dessous, le Comité souhaite imposer des dates limites pour la réalisation des étapes qui seront proposées par les agences d'exécution.

Code	Agence	Nom du projet	Raison des Dates limites
CHI/MUS/19/INV/14	BIRD	Montreal Protocol implementation programme - phase II	Fonds décaissés – retards administratifs
CHI/MUS/26/INV/37	BIRD	Montreal Protocol implementation program (Phase II, second tranche)	Peu d'enchérisseurs. Gouvernement opposé à l'annulation.
JOR/FOA/22/INV/32	BIRD	Conversion to CFC-free technology in the manufacture of flexible slabstock PUF (box foam) at Baybars	Déménagement en cours.
MAL/FOA/19/INV/86	BIRD	Elimination of CFC-11 in the manufacture of polyurethane refrigerator panels at Penang Trading Co.	Déménagement en cours.
ARG/REF/18/INV/39	BIRD	Elimination of CFC in the manufacturing plant of domestic refrigerators of Neba, S.A.	Changement de propriétaire.
ARG/REF/23/INV/69	BIRD	Elimination of CFCs in the manufacturing plant of domestic refrigerators at Lobato San Luis S.A.	Changement de technologie pour non LCD et conditions du marché.
IDS/FOA/23/INV/77	BIRD	Flexible boxfoam. Technical assistance program for SMEs at Indonesian Foam Association (AFI)	Différents organismes nécessaires à la mise en œuvre. Gouvernement opposé à l'annulation
IDS/FOA/23/INV/78	BIRD	Technical assistance programme for SMEs for flexible polyurethane foam at Indonesian Foam Association (AFI)	Différents organismes nécessaires à la mise en œuvre. Gouvernement opposé à l'annulation
CPR/REF/22/INV/215	BIRD	Conversion of CFC-12 small open type refrigerating compressor production at Ningbo Refrigerating Machinery Factory	Matériel installé. Nouvelle technologie peu familière.
ARG/REF/18/INV/37	BIRD	Elimination of CFCs in domestic refrigerator production plant in Autosol, S.A.	Matériel installé alternative au problème actuel
ARG/REF/15/INV/19	BIRD	Elimination of CFC in two manufacturing plants of domestic refrigerators at Helametal S.A., and Helametal Catamarca S.A.	Conditions du marché et manque d'expertise.
CPR/REF/16/INV/111	BIRD	Conversion of small open-type CFC-12 refrigeration compressor production to HCFC-22 at Anhui Provincial Refrigerating Machinery Factory (APRMF)	Prototypes en développement. Gouvernement opposé à l'annulation.

Code	Agence	Nom du projet	Raison des Dates limites
IVC/REF/24/TAS/10	France	Implementation of refrigerant management plan	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
IDS/FOA/15/INV/20	BIRD	Elimination of CFC-11 in the manufacture of polyurethane foam sheet at Multi Karya Makmur	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
DMI/REF/26/TRA/02	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Custom training	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
STV/REF/25/TRA/03	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Monitoring and control of ODS and ODS based equipment	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
GUY/REF/23/TRA/07	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Training on monitoring and control of ODS and ODS using equipment	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
GUI/REF/30/TRA/06	PNUE	Implementation of the RMP: Training for customs officers	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
MLI/REF/29/TRA/07	PNUE	Refrigerant management plan: Training programme for customs officers	Absence de conditions préalables dues au gouvernement
COL/FOA/26/INV/30	BIRD	Elimination of CFC in manufacture of rigid polyurethane foam through the use of HCFC-141b technology at Indufrio	Accord de subvention non signé. Situation financière en cours de verification .
CPR/FOA/15/INV/86	BIRD	Conversion to CFC-free technology in manufacture of extruded polyethylene and polystyrene foam sheet at Zhengzhou Plastic Plant	Accord de subvention non signé. Gouvernement opposé à l'annulation.
ARG/REF/19/INV/43	BIRD	Elimination of CFC in the manufacturing plant of domestic refrigerators at Adzen S.A. C.I.F.	Accord de subvention non signé. Gouvernement opposé à l'annulation.
ARG/FUM/29/DEM/93	BIRD	Demonstration project for testing methyl bromide alternatives in post-harvest disinfection for cotton and citrus (phase I)	Accord de subvention non signé. Gouvernement opposé à l'annulation.
GAB/REF/26/TRA/05	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Customs training	Lenteur des CNO
BHA/REF/23/TRA/06	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Training the trainers of technicians in the refrigeration sector	Lenteur des CNO
BHA/REF/23/TRA/04	PNUE	Implementation of the refrigerant management plan: Training in monitoring and controlling of ODSs	Lenteur des CNO
GRN/REF/30/TRA/04	PNUE	Implementation of the RMP: Training of custom officers, ODS inspectorate and Ozone Unit staff	Lenteur des CNO
MOR/REF/27/PRP/32	PNUE	Preparation of a refrigerant management plan	Lenteur des CNO

Rapport périodique de Suisse

31. Toutes les agences bilatérales ont été priées de fournir des rapports périodiques sur les progrès accomplis à la 34^e réunion du Comité exécutif. Le gouvernement suisse a achevé le

financement de deux projets et un autre est en cours. Le gouvernement suisse n'ayant pas fourni de rapport périodique à la 34^e réunion, le Comité exécutif lui a demandé d'en fournir à la 35^e réunion pour les projets présentant des retards de mise en œuvre. (Décision 34/5(b)). Malgré trois rappels du Secrétariat du Fonds aucun rapport périodique n'avait été reçu à la date de rédaction de ce rapport. Le projet est mené par l'Allemagne en tant qu'agence principale et ce pays a déclaré que le projet allait de l'avant, Les données sur le décaissement sont dans l'attente du projet suisse.

Section III: Projets proposés pour une annulation éventuelle à la 35^e réunion

32. Les agences d'exécution ont demandé l'annulation de projets additionnels, en général d'un commun accord. Les agences peuvent avoir conclu d'autres ententes sur l'annulation de projets et elles en feront rapport à la 35^e réunion.

Code	Agence	Nom du projet
ALG/FOA/19/INV/13	ONUDI	Prosider Berrahal foam project in Algeria
COL/FOA/26/INV/31	Banque mondiale	Elimination of CFC-11 in the manufacture of rigid polyurethane foam through the use of HCFC-22 technology at Master Cooler and Cia Ltd.
PAK/REF/26/INV/31	Banque mondiale	Phaseout of CFC-11 and CFC-12 by conversion to HCFC-141b and HFC-134a in the manufacture of domestic refrigeration equipment at Refrigerators Manufacturing Company Pakistan Ltd.
THA/FOA/27/INV/109	Banque mondiale	Conversion from CFC-11 to water blown and HCFC-141b technology in the manufacture of rigid foam (spray) at Bangkok Integrated Trading Co.

RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait recommander au Comité exécutif de :

1. prendre note des rapports contenus dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15 sur les projets qui ont connu des retards dans la mise en œuvre, transmis par les quatre agences d'exécution.
2. donner son accord pour que le Secrétariat et les agences d'exécution prennent les mesures établies conformément à l'évaluation de la situation faite par le Secrétariat (progrès, certains progrès, pas de progrès), fassent rapport et notifie les gouvernements concernés.
3. prendre note de la nécessité pour le Secrétariat de mener un examen complet de la situation concernant la mise en œuvre des projets, de l'autoriser à modifier sa classification des catégories progrès et certains progrès sur la base de l'évaluation des résultats et d'en faire rapport à la 36^e réunion du Comité exécutif.
4. prendre en considération les dates limites des projets dont la liste figure au paragraphe 30.

5. d'annuler les projets suivants :

- a) Projet de mousse à Berrahal en Algérie, ALG/FOA/19/INV/13 (ONUUDI)
- b) Élimination du CFC-11 dans l'usine de polyuréthane rigide de Master Cooler and Cia Ltd par l'utilisation de la technologie HCFC-22, COL/FOA/26/INV/31 (Banque mondiale)
- c) Élimination des CFC-11 et CFC-12 par conversion à HCFC-141b et HFC-134a dans l'usine de matériel de réfrigération ménagère Refrigerators Manufacturing Company Pakistan Ltd., PAK/REF/26/INV/31 (Banque mondiale)
- d) Conversion de CFC-11 en mousse gonflée à l'eau et technologie HCFC-141b dans l'usine de mousse rigide (pulvérisation) à la Bangkok Integrated Trading Co., THA/FOA/27/INV/109 (Banque mondiale)
